

CH_VB 93.3161 vom 6. Dezember 1993

Bundesverwaltung, 1993-12-06, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_93.3161

FR: CH_VB 93.3161 du 6 décembre 1993

IT: CH_VB 93.3161 del 6 dicembre 1993

Volltext

6. Dezember 1993 911 Interpellation Seiler Bernhard Dans ce sens-là, je crois ne pouvoir que réitérer la proposition du Conseil fédéral. Ce postulat peut être classé étant donné que l'objectif a été, ou plutôt est, réalisé en permanence. Frau Beerli: Ich bin keine Freundin von Konzepten und daher froh, dass der Bundesrat mein Anliegen fallweise und pragmatisch als Daueraufgabe entgegennehmen will. Es fragt sich, ob in diesem Fall das Postulat abgeschrieben werden soll oder nicht. Da ich die Zusicherung von Frau Bundesrätin habe, dass das Anliegen weiterverfolgt und eine Daueraufgabe wird, bin ich mit der Abschreibung einverstanden, damit nicht immer etwas liegenbleibt. Ueberwiesen und abgeschrieben - Transmis et classé #ST# 93.3161 Interpellation Seiler Bernhard Konzentration von Forschungsmitteln Concentration des moyens alloués à la recherche Wortlaut der Interpellation vom 18. März 1993 Die Schweiz ist dank dem Mangel an materiellen Rohstoffen zu einem wichtigen Forschungs- und Entwicklungsplatz geworden und verdankt diesem Umstand zu einem grossen Teil ihren Wohlstand. Dies darf uns aber auch heute nicht davon abhalten, die staatlichen Mittel für die Forschung effizient einzusetzen. Als Beispiel seien die Forschungsaktivitäten des Instituts für Viruskrankheiten und Immunophylaxe im Bundesamt für Veterinärwesen und gleichlaufende Forschungsaktivitäten im Bundesamt für Umwelt genannt; daneben führen wir zwei Universitäten mit veterinärmedizinischen Abteilungen und im Liebefeld eine Forschungsanstalt für Agrikultur und Umwelthygiene. Eventuell könnten gewisse Koordinations- und Konzentrationsmassnahmen im Forschungsbereich zu Synergieeffekten führen. Ich bitte den Bundesrat um die Beantwortung folgender Fragen: 1. Hat der Bundesrat einen Überblick über die staatliche Forschung und deren Mitteleinsatz? 2. Weiss der Bundesrat, ob innerhalb der Ämter, Departemente und über diese hinaus im Forschungsbereich Koordinations- und Konzentrationsmassnahmen bestehen? 3. Gedenkt der Bundesrat, eine zusätzliche Konzentration der knappen Forschungsgelder in die Wege zu leiten? Texte de l'interpellation du 18 mars 1993 En raison de sa pauvreté en ressources naturelles, la Suisse est devenue un centre important de recherche-développement, domaine auquel elle doit une bonne partie de sa prospérité. Cela ne doit cependant pas nous empêcher d'employer rationnellement les fonds publics alloués à la recherche. Citons pour exemple les activités de recherche de l'Institut de virologie et d'immunophylaxie de l'Office vétérinaire fédéral et les recherches similaires effectuées à l'Ofefp; nous disposons parallèlement de deux universités dotées d'une faculté de médecine vétérinaire et, à Liebefeld, d'une station de recherches en chimie agricole et sur l'hygiène de l'environnement Certaines mesures de coordination et de concentration dans le domaine de la recherche pourraient peut-être entraîner des synergies. Je demande au Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes: 1. A-t-il une vue d'ensemble sur la recherche du secteur public et sur l'utilisation des fonds qui lui sont alloués? 2. Sait-il s'il existe des mesures de coordination et de concentration dans le domaine de la recherche à l'échelon des offices et des départements et au

niveau interdépartemental? 3. Envisage-t-il de prendre des mesures pour favoriser une plus grande concentration des fonds alloués à la recherche, qui dispose déjà de peu de moyens? Mitunterzeichner-Cosignataires: Beerli, Bisig, Bühler Robert, Danioth, Gadiant, Gemperli, Iten Andréas, Loretan, Rhinow, Rhyner, Ruesch, Schallberger, Schiesser, Schule, Uhlmann, Weber Monika, Ziegler Oswald, Zimmerli (18) Seiler Bernhard: Im Bundesbeschluss zum Voranschlag 1994 habe ich im Statistikteil unter der Bezeichnung «Grundlagenforschung» folgende Zahlen gefunden: In der Rechnung 1992 Ausgaben von 517 Millionen Franken, im Voranschlag 1994 gemäss Bundesrat 654 Millionen Franken Ausgaben. Das würde heissen, dass die Summe für die Grundlagenforschung innerhalb von zwei Jahren um etwa 25 Prozent aufgestockt werden sollte. Ich weiss, dass die Räte inzwischen die Summe von 654 Millionen Franken etwas reduziert haben. Auch weiss ich, dass beide Räte überall und immer wieder den Sparhebel ansetzen, auch bei Forschungsmitteln. Ich kritisiere grundsätzlich die Erhöhung dieser Forschungsgelder nicht, weil ich überzeugt bin, dass unser Land weltweit nur dann bestehen kann, wenn wir auf den Gebieten der Forschung und der Entwicklung neuer Techniken stets eine Nasenlänge voraus sind. Ich bin mir auch bewusst, dass Forschungsprojekte nicht nur sehr viel Geld kosten, sondern dass gewisse Projekte nur noch im grösseren Forschungsteam innert nützlicher Frist zu den gewünschten Resultaten führen können. Deswegen machen wir heute bei Eurêka mit; wir bemühen uns auch, uns an den Forschungs- und Bildungsprogrammen der EG (heute EU) zu beteiligen. Ebenso logisch scheint mir auch eine Zusammenarbeit von Forschungsstätten innerhalb unseres Landes zu sein. Wenn ich mir überlege, dass der Bund etwa 600 Millionen Franken für Grundlagenforschung ausgibt, ist wahrscheinlich ein fast ebenso hoher Betrag in den verschiedenen Departementen für angewandte Forschung ausgewiesen. Es ist mir bekannt, dass die Departements und zum Teil sogar die einzelnen Bundesämter Forschungsbeauftragte haben. Nicht bekannt ist mir aber, ob jemand, und allenfalls wer, auf Bundesebene für die Koordination aller zu vergebenden Forschungsaufträge zuständig ist. Gerade heute, wo wir sehr sparsam mit den verfügbaren Finanzen umgehen müssen, finde ich es wichtig, dass diese Mittel optimal eingesetzt werden. In der Annahme, dass Sie, Frau Bundesrätin Dreifuss, uns einen Ueberblick geben können, habe ich diese Interpellation eingereicht und Ihnen drei Fragen gestellt. Ich danke Ihnen im voraus für ihre Beantwortung. Mme Dreifuss, conseillère fédérale: En matière de recherche financée par le secteur public, la Confédération participe d'une part à la promotion de la recherche à travers des institutions telles que le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS), la Commission pour l'encouragement de la recherche scientifique et des institutions indépendantes de recherche qu'elle finance selon la loi sur la recherche, ou encore à travers des institutions internationales de recherche, le Gern par exemple, ou des programmes internationaux de recherche comme ceux de la Commission européenne. D'autre part, elle finance les écoles polytechniques fédérales et les établissements de recherche qui font partie du Domaine des écoles polytechniques fédérales et qui contribuent également à l'effort de recherche. Enfin, elle soutient la recherche menée par les offices eux-mêmes ou commanditée par eux. Premièrement, une vue d'ensemble est assurée lors de la planification budgétaire et lors de la préparation des budgets annuels. A l'intérieur de ces domaines, notamment auprès du FNRS, de la Commission pour l'encouragement de la recherche scientifique et du Domaine des écoles polytechniques fédérales, la vue d'ensemble se constitue par les procédures de définition des priorités qui sont faites à l'intérieur du département.

Interpellation Seiler Bernhard 912 6 décembre 1993 Deuxièmement, il existe également une commission interdépartementale - il s'agit maintenant de la coordination à l'intérieur de l'administration - responsable de l'information mutuelle et de la coordination des activités de recherche concernant plusieurs départements. Il s'agit de la structure IDA-WI, Interdepartementaler Ausschuss Wissenschaft. L'IDA-WI a été créé en février 1993, par un arrêté du Conseil fédéral et placé sous la responsabilité du directeur du Groupement de la science et de la recherche, le secrétaire d'Etat Heinrich Ursprung, afin de relancer l'activité d'une ancienne commission interdépartementale et d'améliorer justement cette coordination. Sous le nom d'IDA-WI, cette commission est dotée d'objectifs plus précis. Il y a deux groupes de travail permanents, qui y sont attachés, Agreb, Arbeitsgruppe Ressortforschung des Bundes, et Agint, Arbeitsgruppe international. L'IDA-WI a déjà constitué ou va constituer des groupes de travail ad hoc pour une coordination dans des secteurs précis, tels que, par exemple, le groupe de travail sur la recherche en matière de changements climatiques, ou le groupe de travail en recherche agricole. Ce dernier groupe de travail doit trouver par exemple les points communs entre l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, les instituts de recherches agronomiques, les écoles techniques supérieures, afin de proposer des possibilités d'une meilleure répartition des tâches et d'une meilleure collaboration. Dernièrement, l'IDA-WI avait aussi mandaté un autre groupe de travail ad hoc afin d'analyser les possibilités d'un financement partiel de la Confédération pour une étude consacrée à Swissmetro. Donc, en ce qui concerne la méthodologie de travail, l'IDA-WI coiffe l'ensemble des sujets et, en cas de besoin, des groupes de travail particuliers sont mis en place. Troisièmement, il s'agit des éventuelles mesures à prendre pour favoriser une plus grande concentration des fonds alloués à la recherche. Les restrictions financières de la Confédération, au cours des prochaines années, imposent effectivement une meilleure concentration des moyens et une meilleure répartition des tâches. Ce sera bien sûr aussi l'objet dont s'occuperont les différentes commissions interdépartementales susmentionnées. On peut affirmer cependant qu'aujourd'hui, dans bien des domaines, la coordination fonctionne sans qu'il y ait nécessité absolue de concentration. Citons l'exemple des activités de recherche dans le domaine vétérinaire. On voit concrètement que l'Institut de virologie et d'immunoprophylaxie de l'Office vétérinaire fédéral et les Universités de Berne, spécialisée dans les maladies bovines et chevalines, et de Zurich, spécialisée dans l'herpès viral et les maladies des porcs, coopèrent de manière étroite et conjointe, tout en ayant des spécialités diverses. Plusieurs projets de recherche ont été effectués en collaboration par ces établissements. De même, l'Institut de virologie et d'immunoprophylaxie collabore étroitement avec l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg de Grangeneuve en matière de vaccination et d'élevage animal. Ceci n'est qu'un exemple pour montrer que, dans des domaines de compétences conjointes et complémentaires, la collaboration se fait largement et spontanément entre chercheurs qui ont besoin de collaboration entre les différents centres qui s'occupent de sujets similaires en Suisse. Le prochain message concernant l'encouragement de la recherche scientifique et l'aide aux hautes écoles durant la période 1996-1999 affirmera encore plus nettement la concertation et la concentration des efforts en matière de recherche. L'amélioration de la base statistique des flux financiers en la matière permettra aussi de dégager une vision plus globale. En ce sens-là, votre interpellation, Monsieur Seiler, met le doigt à la fois sur quelque chose qui est en train de se faire naturellement et pour laquelle nous sommes en train de mettre en place les instruments de coordination, que ce soit en matière de recherche financée par le secteur public, ou en matière de

collaboration des recherches faites à l'intérieur de l'administration, ou encore que ce soit une concentration spécifique à laquelle nous travaillons intensément entre les différents centres voués à des recherches dans le même domaine. J'espère ainsi avoir répondu à vos préoccupations, qui sont également les nôtres, et pouvoir poursuivre ce dialogue avec vous à l'occasion de la discussion du message sur l'encouragement de la recherche scientifique et de l'aide aux hautes écoles. Seiler Bernhard: Ich bin zufrieden mit der Beantwortung und stelle fest, dass verschiedene Gruppen und Kommissionen für die Koordination zuständig sind und dass koordiniert wird. Ich hoffe auch, die verschiedenen Gruppen werden koordiniert Vor allem war verschiedentlich zu hören, dass zudem Konzentrationsbestrebungen vorhanden sind, um die Sache zu vereinfachen, aber auch, um die Gelder optimal einsetzen zu können. Ich bin von der Antwort befriedigt. Schluss der Sitzung um 19.15 Uhr La séance est levée à 19h 15

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdruckschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Interpellation Seiler Bernhard Konzentration von Forschungsmitteln Interpellation Seiler Bernhard Concentration des moyens alloués à la recherche In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1993 Année Anno Band V Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Ständerat Conseil Conseil des Etats Consiglio Consiglio degli Stati Sitzung 05 Séance Seduta Geschäftsnummer 93.3161 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 06.12.1993 - 17:15 Date Data Seite 911-912 Page Pagina Ref. No 20 023 665 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.